

Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

2, rue Romain Rolland 21 000 DIJON

Tél.: 03 80 67 01 14 mobile: 06-76-15-06-78

email: fnecfo21@wanadoo.fr site: http://fnecfodijon.fr

## **COMMUNIQUE**

Le CTA sur les postes dans l'académie s'est tenu le 27 mars dans une période inédite. Il y a la crise sanitaire, à laquelle les personnels doivent faire face. Pourtant, la crise serait-elle aussi terrible si le gouvernement avait écouté les personnels, en grève depuis des mois, et satisfait leurs revendications ? Mais les gouvernements successifs obéissent principalement à une logique comptable qui fait qu'on ne pense plus aux services publics que sous l'angle de la dépense, et non de l'investissement et des besoins de la population.

Ce qui est vrai pour la santé l'est aussi pour l'éducation.

Alors aujourd'hui plus que jamais, il est inacceptable qu'on puisse encore envisager de dépouiller des services publics de leurs moyens humains. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles : si le gouvernement a pu dans ces circonstances décider de suspendre l'application de lois votées (jour de carence, réforme de l'assurance chômage) ou la discussion de lois non encore adoptées (la réforme des retraites), alors nous avons demandé l'annulation des suppressions de postes, dans l'Education comme dans toutes les Fonctions Publiques, conformément à la demande faite au premier ministre le 17 mars par FO, la CGT, la FSU et SUD. Mais le Rectorat a refusé, s'appuyant sur le principe d'une « continuité administrative » qui pousse jusqu'à leurs conséquences en suppressions de poste, les décisions prises en janvier de réduire les dotations horaires des établissements. Le projet rectoral supprime 150 postes, sans compter le 1<sup>er</sup> degré. FO a voté contre cette préparation de rentrée, comme l'ensemble des organisations syndicales représentées au CTA (FSU, UNSA, CFDT).

Face à la crise, **FO** a aussi demandé la protection des enseignants comme de tous les travailleurs. Pourtant, le gouvernement a choisi la direction opposée et profité de la situation pour déprotéger les personnels en cassant leurs droits à congés, et leurs statuts qui régissent leurs missions et leur temps de travail : la loi d'urgence n°2020-290 promulguée lundi 23 mars et la pluie d'ordonnances qui a suivi sont des outils sur mesure, avec des possibilités de dérogation pourraient aller jusqu'au 31 décembre, a priori donc au-delà de la situation de crise sanitaire.

La priorité, ce n'est pas la continuité pédagogique ni administrative. C'est d'enrayer la crise sanitaire, de protéger les salariés, de ne pas les exposer à un épuisement professionnel massif, de donner la garantie que leurs postes et leurs droits sont maintenus. Les circonstances n'autorisent ni à les exposer à des risques supplémentaires, ni à dénigrer ou ignorer leurs efforts, ni à casser le droit du travail, ni à démolir les statuts, ni à affaiblir les services publics par des suppressions de postes.

Fait à Dijon le 2 avril 2020